



## Instance de divorce=polygamie?

Par **fragonard**, le **22/11/2007** à **09:59**

bonjour  
je viens vers vous pour avoir des éclaircissements

suite à un mariage en 2004 j'ai eu un titre de séjour vie privée alors que j'avais un titre étudiant auparavant

j'ai lancé une procédure de divorce car ça n'allait pas du tout(malgré les risques de perdre mon titre de séjour) ;procédure toujours en cours vu le long délai pour avoir l'aide juridictionnelle

j'ai entretemps rencontré quelqu'un et nous avons un enfant

les textes disent que l'on peut demander un titre vie privée si l'on est parent d'un enfant mineur français et si pas en état de polygamie

ma question est : vu que divorce pas encore prononcé suis je considéré comme en état de polygamie?

sinon puis je faire une demande vie familiale meme si la procédure de divorce est en cours

merci de votre aide